



**CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT-SUR-VERNISSON  
SEANCE DU 24 MARS 2023**

**LISTE DES DELIBERATIONS  
EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

*En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales*

**Délibération n° 2023-005** examinée le 24 mars 2023 : Budget principal / Compte de gestion 2022  
Approuvée à l'unanimité

**Délibération n° 2023-006** examinée le 24 mars 2023 : Budget principal / Compte administratif 2022  
Approuvée à l'unanimité

**Délibération n° 2023-007** examinée le 24 mars 2023 : Budget principal / Affectation du résultat 2022  
Approuvée à l'unanimité

**Délibération n° 2023-008** examinée le 24 mars 2023 : Subventions aux associations 2023  
Approuvée à l'unanimité

**Délibération n° 2023-009** examinée le 24 mars 2023 : Subventions 2023 à l'AS Gien Judo  
Approuvée à l'unanimité

**Délibération n° 2023-010** examinée le 24 mars 2023 : Subvention 2023 à l'association Pétanque nogentaise  
Approuvée à l'unanimité

**Délibération n° 2023-011** examinée le 24 mars 2023 : Subventions 2023 à l'association UNCAFN  
Approuvée à l'unanimité

**Délibération n° 2023-012** examinée le 24 mars 2023 : Subventions 2023 au Comité de Jumelage  
Approuvée à l'unanimité

**Délibération n° 2023-013** examinée le 24 mars 2023 : Subvention 2023 à la Coopérative de l'école  
élémentaire  
Approuvée à l'unanimité

**Délibération n° 2023-014** examinée le 24 mars 2023 : Subvention 2023 à l'UNRPA  
Approuvée à l'unanimité

**Délibération n° 2023-015** examinée le 24 mars 2023 : Subvention 2023 à l'Alliance franco-portugaise  
Approuvée à l'unanimité

**Délibération n° 2023-016** examinée le 24 mars 2023 : Subvention 2023 au C.C.A.S. de Nogent sur Vernisson  
Approuvée à l'unanimité

**Délibération n° 2023-017** examinée le 24 mars 2023 : Budget principal / Révision de l'AP-CP n° 2021-02 relative à l'opération d'extension et de rénovation de l'hôtel de ville  
Approuvée à l'unanimité

**Délibération n° 2023-018** examinée le 24 mars 2023 : Budget principal / Clôture de l'AP-CP n° 2021-03 relative à l'opération d'aménagement de l'étang du gué mulet  
Approuvée à l'unanimité

**Délibération n° 2023-019** examinée le 24 mars 2023 : Budget principal / Révision de l'AP-CP n° 2022-01 relative à l'opération de création d'une liaison douce entre le centre-bourg et le domaine du Baugé  
Approuvée à l'unanimité

**Délibération n° 2023-020** examinée le 24 mars 2023 : Budget principal / Recours au mécanisme des Autorisations de Programme – Crédits de Paiement pour l'opération d'aménagement du cimetière  
Approuvée à l'unanimité

**Délibération n° 2023-021** examinée le 24 mars 2023 : Taux d'imposition 2023  
Approuvée à l'unanimité

**Délibération n° 2023-022** examinée le 24 mars 2023 : Budget principal / Budget primitif 2023  
Approuvée à l'unanimité

**Délibération n° 2023-023** examinée le 24 mars 2023 : Budget annexe Eau et Assainissement / Compte de gestion 2022  
Approuvée à l'unanimité

**Délibération n° 2023-024** examinée le 24 mars 2023 : Budget annexe Eau et Assainissement / Compte administratif 2022  
Approuvée à l'unanimité

**Délibération n° 2023-025** examinée le 24 mars 2023 : Budget annexe Eau et Assainissement / Affectation du résultat 2022  
Approuvée à l'unanimité

**Délibération n° 2023-026** examinée le 24 mars 2023 : Budget annexe Eau et Assainissement / Budget primitif 2023  
Approuvée à l'unanimité

**Délibération n° 2023-027** examinée le 24 mars 2023 : Avis sur le projet de la société Parc éolien des Ailes du Gâtinais à Varennes-Changy

Avis défavorable émis sur le projet avec une voix favorable au projet (Frédéric GOSSELIN), 4 abstentions (Philippe GILLET, Dominique DENIS, Jean-François LEFEBURE, Maryse TRIPIER) et 16 voix défavorables au projet (Philippe MOREAU, Jean-Luc PICARD, Sophie MALGOURIS, Monique PIOT, Christine OUTREVILLE, Stéphanie WURPILLOT, Sandrine GUILLOCHON, Diane DE BELLESCIZE, Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD, Sylvain GALOPIN, Jean-Loup OUDIN, Danielle DUMONT, Gratiane DES DORIDES, Jean-Jacques ARVY, Madeleine OLANIER)

Le Maire,  
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON  
SEANCE DU 24 MARS 2023**

Date de convocation  
17 mars 2023

Date d'affichage

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 15

Votants : 15

REÇU LE

06 AVR. 2023

Sous-Préfecture  
MONTARGIS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-quatre mars**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept mars par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

**Etaiet Présents** : Philippe MOREAU, Dominique DENIS (a reçu procuration de Sophie MALGOURIS), Jean-Luc PICARD (a reçu procuration Jean-Jacques ARVY), Jean-François LEFEBURE (a reçu procuration de Maryse TRIPIER), Philippe GILLET (a reçu procuration de Christine OUTREVILLE), Monique PIOT, Frédéric GOSSELIN, Stéphanie WURPILLOT, Sandrine GUILLOCHON, Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD (a reçu procuration de Sylvain GALOPIN), Jean-Loup OUDIN, Danielle DUMONT, Gratiane DES DORIDES (a reçu procuration de Diane DE BELLESCIZE), Madeleine OLANIER formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Maryse TRIPIER (a donné procuration à Jean-François LEFEBURE), Sophie MALGOURIS (a donné procuration à Dominique DENIS), Charbel EL HANNA, Christine OUTREVILLE (a donné procuration à Philippe GILLET), Diane DE BELLESCIZE (a donné procuration à Gratiane DES DORIDES), Sylvain GALOPIN (a donné procuration à Julien SCIAUVAUD), Jean-Jacques ARVY (a donné procuration à Jean-Luc PICARD)

**Absent** : Julien DELALANDRE

Madeleine OLANIER est nommée secrétaire de séance.

## 2023-005 : Budget principal / Compte de gestion 2022

Madame Dominique DENIS, rapporteur de la Commission Finances du 14 mars 2023, expose que le compte de gestion 2022 établi par Mme l'Inspectrice des Finances Publiques, comptable de la collectivité, dont les écritures et les résultats sont identiques à ceux du compte administratif, doit être approuvé par le Conseil Municipal.

### Résultats budgétaires de l'exercice

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	624 949,66 €	2 124 946,18 €
Dépenses	968 571,17 €	1 703,889,38 €
Résultat	-343 621,51 €	421 056,80 €

### Résultats d'exécution

	Résultat de clôture exercice 2021	Part affectée à l'investissement 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture exercice 2022
Investissement	72 034,02 €	0.00 €	-343 621,51 €	-271 587,49 €
Fonctionnement	778 738,65 €	468 720,72 €	421 056,80 €	731 074,73 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du budget principal 2022.

pour extrait conforme

Le Maire,  
Philippe MOREAU

Acte rendu exécutoire après  
Envoi en sous-préfecture le :  
Publication ou notification le :

06/04/2023  
06/04/2023



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON LE  
SEANCE DU 24 MARS 2023**

Date de convocation  
17 mars 2023

Date d'affichage

REÇU LE
06 AVR. 2023
Nombre de conseillers
En exercice : 23
Présents : 20
Votants : 20

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-quatre mars**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept mars par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

**Etaient Présents** : Philippe MOREAU, Dominique DENIS (a reçu procuration de Sophie MALGOURIS), Jean-Luc PICARD (a reçu procuration Jean-Jacques ARVY), Jean-François LEFEBURE (a reçu procuration de Maryse TRIPIER), Philippe GILLET (a reçu procuration de Christine OUTREVILLE), Monique PIOT, Frédéric GOSSELIN, Stéphanie WURPILLOT, Sandrine GUILLOCHON, Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD (a reçu procuration de Sylvain GALOPIN), Jean-Loup OUDIN, Danielle DUMONT, Gratiane DES DORIDES (a reçu procuration de Diane DE BELLESCIZE), Madeleine OLANIER formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Maryse TRIPIER (a donné procuration à Jean-François LEFEBURE), Sophie MALGOURIS (a donné procuration à Dominique DENIS), Charbel EL HANNA, Christine OUTREVILLE (a donné procuration à Philippe GILLET), Diane DE BELLESCIZE (a donné procuration à Gratiane DES DORIDES), Sylvain GALOPIN (a donné procuration à Julien SCIAUVAUD), Jean-Jacques ARVY (a donné procuration à Jean-Luc PICARD)

**Absent** : Julien DELALANDRE

Madeleine OLANIER est nommée secrétaire de séance.

## 2023-006 : Budget principal / Compte administratif 2022

Madame Dominique DENIS, rapporteur de la Commission Finances du 14 mars 2023, présente le compte administratif 2022 du budget principal.

Monsieur le Maire Philippe MOREAU quitte la salle.

Madame Madeleine OLANIER, doyenne de l'assemblée, est élue présidente de séance et invite le Conseil Municipal à voter le compte administratif qui donne les résultats suivants :

<u>Investissement</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
Réalisées	624 944,66 €	968 571,17 €
Résultat cumulé :		-271 587,49 €
Restes à réaliser	193 925,44 €	117 336,07 €

<u>Fonctionnement</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
Réalisées	2 124 946,18 €	1 703 889,38 €
Résultat cumulé :	731 074,73 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2022 du budget principal.

pour extrait conforme

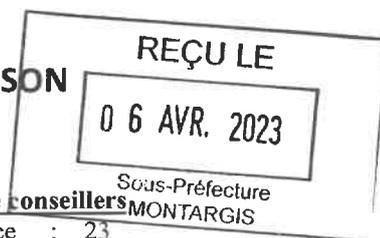
Acte rendu exécutoire après  
Envoi en sous-préfecture le :  
Publication ou notification le

06/04/2023  
06/04/2023

Le Maire,  
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON  
SEANCE DU 24 MARS 2023**



Date de convocation  
17 mars 2023

Date d'affichage

Nombre de conseillers  
En exercice : 23  
Présents : 15  
Votants : 21

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-quatre mars**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept mars par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

**Etaient Présents** : Philippe MOREAU, Dominique DENIS (a reçu procuration de Sophie MALGOURIS), Jean-Luc PICARD (a reçu procuration Jean-Jacques ARVY), Jean-François LEFEBURE (a reçu procuration de Maryse TRIPIER), Philippe GILLET (a reçu procuration de Christine OUTREVILLE), Monique PIOT, Frédéric GOSELIN, Stéphanie WURPILLOT, Sandrine GUILLOCHON, Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD (a reçu procuration de Sylvain GALOPIN), Jean-Loup OUDIN, Danielle DUMONT, Gratiane DES DORIDES (a reçu procuration de Diane DE BELLESCIZE), Madeleine OLANIER formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Maryse TRIPIER (a donné procuration à Jean-François LEFEBURE), Sophie MALGOURIS (a donné procuration à Dominique DENIS), Charbel EL HANNA, Christine OUTREVILLE (a donné procuration à Philippe GILLET), Diane DE BELLESCIZE (a donné procuration à Gratiane DES DORIDES), Sylvain GALOPIN (a donné procuration à Julien SCIAUVAUD), Jean-Jacques ARVY (a donné procuration à Jean-Luc PICARD)

**Absent** : Julien DELALANDRE

Madeleine OLANIER est nommée secrétaire de séance.

## **2023-007 : Budget principal / Affectation du résultat 2022**

Vu les résultats du compte administratif 2022 du budget principal,

Entendu l'exposé de Madame Dominique DENIS, rapporteur de la Commission Finances qui s'est réunie le 14 mars 2023,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat du compte administratif 2022 du budget principal, soit 731 074,73 euros, comme suit :

- 418 266,21 € en recettes d'investissement 2023 (compte 1068)
- 312 808,52 € en recettes de fonctionnement 2023 (compte 002)

pour extrait conforme

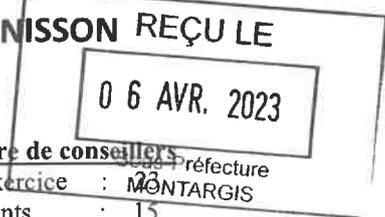
Acte rendu exécutoire après  
Envoi en sous-préfecture le :  
Publication ou notification le

06/04/2023  
06/04/2023

Le Maire,  
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON REÇU LE  
SEANCE DU 24 MARS 2023**



Date de convocation  
17 mars 2023

Date d'affichage

Nombre de conseillers  
En exercice : 23  
Présents : 15  
Votants : 21

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-quatre mars**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept mars par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

**Etaient Présents** : Philippe MOREAU, Dominique DENIS (a reçu procuration de Sophie MALGOURIS), Jean-Luc PICARD (a reçu procuration Jean-Jacques ARVY), Jean-François LEFEBURE (a reçu procuration de Maryse TRIPIER), Philippe GILLET (a reçu procuration de Christine OUTREVILLE), Monique PIOT, Frédéric GOSSELIN, Stéphanie WURPILLOT, Sandrine GUILLOCHON, Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD (a reçu procuration de Sylvain GALOPIN), Jean-Loup OUDIN, Danielle DUMONT, Gratiane DES DORIDES (a reçu procuration de Diane DE BELLESCIZE), Madeleine OLANIER formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Maryse TRIPIER (a donné procuration à Jean-François LEFEBURE), Sophie MALGOURIS (a donné procuration à Dominique DENIS), Charbel EL HANNA, Christine OUTREVILLE (a donné procuration à Philippe GILLET), Diane DE BELLESCIZE (a donné procuration à Gratiane DES DORIDES), Sylvain GALOPIN (a donné procuration à Julien SCIAUVAUD), Jean-Jacques ARVY (a donné procuration à Jean-Luc PICARD)

**Absent** : Julien DELALANDRE

Madeleine OLANIER est nommée secrétaire de séance.

### **2023-008 : Subventions aux associations 2023**

Monsieur Philippe GILLET, rapporteur de la commission Associations, donne lecture des propositions de subventions de fonctionnement attribuées aux associations pour l'année 2023.

**Associations sportives**

Fraternelle Nogentaise .....	8 000.00 €
A.S. Collège Becquerel .....	140.00 €
Carpe Nogentaise .....	1 500.00 €
Self Défense .....	140.00 €
Cowboy Country .....	140.00 €
Vista Boxing Club .....	140.00 €
Union cyclo de Nogent .....	140.00 €
Tennis Club .....	900.00 €

**Associations culturelles**

Union musicale .....	1 700.00 €
M.L.C. ....	500.00 €

**Associations sociales et patriotiques**

Amicale des Retraités .....	140.00 €
-----------------------------	----------

**Autres**

Coopérative école maternelle .....	800.00 €
Association des parents d'élèves .....	140.00 €
Syndicat d'Initiative – Comité des Fêtes .....	2 500.00 €
AMBL .....	140.00 €
Les Joyeux Bénévoles .....	800.00 €

Monsieur Philippe GILLET, rapporteur de la commission Associations, donne également lecture des propositions de subventions exceptionnelles attribuées à certaines associations pour l'année 2023.

**Subventions exceptionnelles 2023**

Union cyclo de Nogent .....	260.00 €
Association des parents d'élèves .....	260.00 €
Amicale des sapeurs-pompiers .....	119,53 €

Entendu l'exposé de Monsieur Philippe GILLET, rapporteur de la commission Associations,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'attribution des subventions de fonctionnement 2023 et des subventions exceptionnelles 2023 attribuées aux associations, telles qu'indiquées ci-dessus,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif principal 2023 (compte 6574),
- AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après  
Envoi en sous-préfecture le :  
Publication ou notification le

06/04/2023  
06/04/2023

Le Maire,  
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON  
SEANCE DU 24 MARS 2023**

Date de convocation  
17 mars 2023

Date d'affichage

Nombre de conseillers

En exercice : 33  
Présents : 23  
Votants : 20

REÇU LE

06 AVR. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-quatre mars**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept mars par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

**Etaient Présents** : Philippe MOREAU, Dominique DENIS (a reçu procuration de Sophie MALGOURIS), Jean-Luc PICARD (a reçu procuration Jean-Jacques ARVY), Jean-François LEFEBURE (a reçu procuration de Maryse TRIPIER), Philippe GILLET (a reçu procuration de Christine OUTREVILLE), Monique PIOT, Frédéric GOSSELIN, Stéphanie WURPILLOT, Sandrine GUILLOCHON, Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD (a reçu procuration de Sylvain GALOPIN), Jean-Loup OUDIN, Danielle DUMONT, Gratiane DES DORIDES (a reçu procuration de Diane DE BELLESCIZE), Madeleine OLANIER formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Maryse TRIPIER (a donné procuration à Jean-François LEFEBURE), Sophie MALGOURIS (a donné procuration à Dominique DENIS), Charbel EL HANNA, Christine OUTREVILLE (a donné procuration à Philippe GILLET), Diane DE BELLESCIZE (a donné procuration à Gratiane DES DORIDES), Sylvain GALOPIN (a donné procuration à Julien SCIAUVAUD), Jean-Jacques ARVY (a donné procuration à Jean-Luc PICARD)

**Absent** : Julien DELALANDRE

Madeleine OLANIER est nommée secrétaire de séance.

## **2023-009 : Subventions 2023 à l'AS Gien Judo**

Monsieur Philippe GILLET, rapporteur de la commission Associations, donne lecture des propositions de subvention de fonctionnement et de subvention exceptionnelle pour l'année 2023, à l'AS Gien Judo.

Monsieur Frédéric GOSSELIN, membre de l'AS Gien Judo, ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Entendu l'exposé de Monsieur Philippe GILLET, rapporteur de la commission Associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution de la subvention de fonctionnement 2023 à l'AS Gien Judo, pour un montant de 3 500 euros, ainsi que l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif principal 2023 (compte 6574),
- AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après  
Envoi en sous-préfecture le :  
Publication ou notification le :

06/04/2023  
06/04/2023

Le Maire,  
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON  
SEANCE DU 24 MARS 2023**

Date de convocation  
17 mars 2023

Date d'affichage

Nombre de conseillers  
En exercice : 23  
Présents : 14  
Votants : 20

REÇU LE

06 AVR. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-quatre mars**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept mars par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

**Etaient Présents** : Philippe MOREAU, Dominique DENIS (a reçu procuration de Sophie MALGOURIS), Jean-Luc PICARD (a reçu procuration Jean-Jacques ARVY), Jean-François LEFEBURE (a reçu procuration de Maryse TRIPIER), Philippe GILLET (a reçu procuration de Christine OUTREVILLE), Monique PIOT, Frédéric GOSSELIN, Stéphanie WURPILLOT, Sandrine GUILLOCHON, Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD (a reçu procuration de Sylvain GALOPIN), Jean-Loup OUDIN, Danielle DUMONT, Gratiane DES DORIDES (a reçu procuration de Diane DE BELLESCIZE), Madeleine OLANIER formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Maryse TRIPIER (a donné procuration à Jean-François LEFEBURE), Sophie MALGOURIS (a donné procuration à Dominique DENIS), Charbel EL HANNA, Christine OUTREVILLE (a donné procuration à Philippe GILLET), Diane DE BELLESCIZE (a donné procuration à Gratiane DES DORIDES), Sylvain GALOPIN (a donné procuration à Julien SCIAUVAUD), Jean-Jacques ARVY (a donné procuration à Jean-Luc PICARD)

**Absent** : Julien DELALANDRE

Madeleine OLANIER est nommée secrétaire de séance.

## **2023-010 : Subvention 2023 à l'Association Pétanque nogentaise**

Monsieur le Maire, rapporteur de la commission Associations, donne lecture de la proposition de subvention de fonctionnement pour l'année 2023 à l'association Pétanque nogentaise

Monsieur Philippe GILLET, membre de l'association Pétanque nogentaise, ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2023 à l'association Pétanque nogentaise, pour un montant de 500 euros,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal primitif 2023 (compte 6574),
- AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

pour extrait conforme

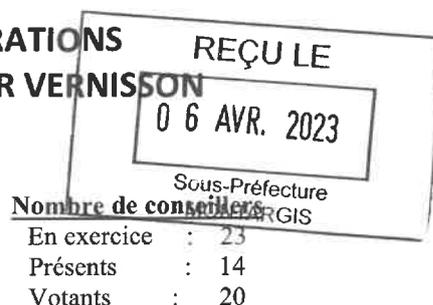
Acte rendu exécutoire après  
Envoi en sous-préfecture le :  
Publication ou notification le

06/04/2023  
06/04/2023

Le Maire,  
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON  
SEANCE DU 24 MARS 2023**



Date de convocation  
17 mars 2023

Date d'affichage

Nombre de conseillers  
En exercice : 23  
Présents : 14  
Votants : 20

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-quatre mars**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept mars par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

**Etaient Présents** : Philippe MOREAU, Dominique DENIS (a reçu procuration de Sophie MALGOURIS), Jean-Luc PICARD (a reçu procuration Jean-Jacques ARVY), Jean-François LEFEBURE (a reçu procuration de Maryse TRIPIER), Philippe GILLET (a reçu procuration de Christine OUTREVILLE), Monique PIOT, Frédéric GOSSELIN, Stéphanie WURPILLOT, Sandrine GUILLOCHON, Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD (a reçu procuration de Sylvain GALOPIN), Jean-Loup OUDIN, Danielle DUMONT, Gratiane DES DORIDES (a reçu procuration de Diane DE BELLESCIZE), Madeleine OLANIER formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Maryse TRIPIER (a donné procuration à Jean-François LEFEBURE), Sophie MALGOURIS (a donné procuration à Dominique DENIS), Charbel EL HANNA, Christine OUTREVILLE (a donné procuration à Philippe GILLET), Diane DE BELLESCIZE (a donné procuration à Gratiane DES DORIDES), Sylvain GALOPIN (a donné procuration à Julien SCIAUVAUD), Jean-Jacques ARVY (a donné procuration à Jean-Luc PICARD)

**Absent** : Julien DELALANDRE

Madeleine OLANIER est nommée secrétaire de séance.

## **2023-011 : Subventions 2023 à l'association UNCAFN**

Monsieur Philippe GILLET, rapporteur de la commission Associations, donne lecture de la proposition de subvention de fonctionnement pour l'année 2023 à l'UNCAFN, ainsi que de la proposition de subvention exceptionnelle pour cette association.

Monsieur Jean-Loup OUDIN, membre de l'association UNCAFN, ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2023 à l'association UNCAFN, pour un montant de 290 euros, et l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour un montant de 110 euros,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal primitif 2023 (compte 6574),
- AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après  
Envoi en sous-préfecture le :  
Publication ou notification le

06/04/2023  
06/04/2023

Le Maire,  
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON  
SEANCE DU 24 MARS 2023**



Date de convocation  
17 mars 2023

Date d'affichage

Nombre de conseillers  
En exercice : 23  
Présents : 14  
Votants : 20

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-quatre mars**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept mars par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

**Etaient Présents** : Philippe MOREAU, Dominique DENIS (a reçu procuration de Sophie MALGOURIS), Jean-Luc PICARD (a reçu procuration Jean-Jacques ARVY), Jean-François LEFEBURE (a reçu procuration de Maryse TRIPIER), Philippe GILLET (a reçu procuration de Christine OUTREVILLE), Monique PIOT, Frédéric GOSSELIN, Stéphanie WURPILOT, Sandrine GUILLOCHON, Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD (a reçu procuration de Sylvain GALOPIN), Jean-Loup OUDIN, Danielle DUMONT, Gratiane DES DORIDES (a reçu procuration de Diane DE BELLESCIZE), Madeleine OLANIER formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Maryse TRIPIER (a donné procuration à Jean-François LEFEBURE), Sophie MALGOURIS (a donné procuration à Dominique DENIS), Charbel EL HANNA, Christine OUTREVILLE (a donné procuration à Philippe GILLET), Diane DE BELLESCIZE (a donné procuration à Gratiane DES DORIDES), Sylvain GALOPIN (a donné procuration à Julien SCIAUVAUD), Jean-Jacques ARVY (a donné procuration à Jean-Luc PICARD)

**Absent** : Julien DELALANDRE

Madeleine OLANIER est nommée secrétaire de séance.

## **2023-012 : Subventions 2023 au Comité de Jumelage**

Monsieur Philippe GILLET, rapporteur de la commission Associations, donne lecture de la proposition de subvention de fonctionnement pour l'année 2023 au Comité de Jumelage, ainsi que de la proposition de subvention exceptionnelle pour cette association.

Monsieur Frédéric GOSSELIN, membre du Comité de Jumelage, ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Entendu l'exposé de Monsieur Philippe GILLET, rapporteur de la commission Associations,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2023 pour un montant de 600 euros, et d'une subvention exceptionnelle versée en cas de venue de la délégation roumaine pour un montant de 2 500 euros, au Comité de Jumelage,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal primitif 2023 (compte 6574),
- AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après  
Envoi en sous-préfecture le :  
Publication ou notification le :

06/04/2023  
06/04/2023

Le Maire,  
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON REÇU LE  
SEANCE DU 24 MARS 2023**

06 AVR. 2023

Date de convocation  
17 mars 2023

Date d'affichage

Nombre de conseillers  
En exercice : 23  
Présents : 14  
Votants : 20

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-quatre mars**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept mars par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

**Etaient Présents** : Philippe MOREAU, Dominique DENIS (a reçu procuration de Sophie MALGOURIS), Jean-Luc PICARD (a reçu procuration Jean-Jacques ARVY), Jean-François LEFEBURE (a reçu procuration de Maryse TRIPIER), Philippe GILLET (a reçu procuration de Christine OUTREVILLE), Monique PIOT, Frédéric GOSSELIN, Stéphanie WURPILLOT, Sandrine GUILLOCHON, Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD (a reçu procuration de Sylvain GALOPIN), Jean-Loup OUDIN, Danielle DUMONT, Gratiane DES DORIDES (a reçu procuration de Diane DE BELLESCIZE), Madeleine OLANIER formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Maryse TRIPIER (a donné procuration à Jean-François LEFEBURE), Sophie MALGOURIS (a donné procuration à Dominique DENIS), Charbel EL HANNA, Christine OUTREVILLE (a donné procuration à Philippe GILLET), Diane DE BELLESCIZE (a donné procuration à Gratiane DES DORIDES), Sylvain GALOPIN (a donné procuration à Julien SCIAUVAUD), Jean-Jacques ARVY (a donné procuration à Jean-Luc PICARD)

**Absent** : Julien DELALANDRE

Madeleine OLANIER est nommée secrétaire de séance.

### **2023-013 : Subvention 2023 à la Coopérative de l'Ecole élémentaire**

Monsieur Philippe GILLET, rapporteur de la commission Associations, donne lecture de la proposition de subvention de fonctionnement pour l'année 2023 à la Coopérative de l'Ecole élémentaire.

Madame Virginie PRESLES, membre de la Coopérative de l'Ecole élémentaire, ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Entendu l'exposé de Monsieur Philippe GILLET, rapporteur de la commission Associations,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2023 à la Coopérative de l'Ecole élémentaire, pour un montant de 1 000 euros,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal primitif 2023 (compte 6574),
- AUTORISE le maire à signer toute document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après  
Envoi en sous-préfecture le :  
Publication ou notification le

06/04/2023

06/04/2023

Le Maire,  
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON  
SEANCE DU 24 MARS 2023**

REÇU LE

06 AVR. 2023

Date de convocation  
17 mars 2023

Date d'affichage

Nombre de conseillers Préfecture  
En exercice : MONTARGIS  
Présents : 14  
Votants : 20

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-quatre mars**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept mars par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

**Etaient Présents** : Philippe MOREAU, Dominique DENIS (a reçu procuration de Sophie MALGOURIS), Jean-Luc PICARD (a reçu procuration Jean-Jacques ARVY), Jean-François LEFEBURE (a reçu procuration de Maryse TRIPIER), Philippe GILLET (a reçu procuration de Christine OUTREVILLE), Monique PIOT, Frédéric GOSSELIN, Stéphanie WURPILLOT, Sandrine GUILLOCHON, Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD (a reçu procuration de Sylvain GALOPIN), Jean-Loup OUDIN, Danielle DUMONT, Gratiane DES DORIDES (a reçu procuration de Diane DE BELLESCIZE), Madeleine OLANIER formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Maryse TRIPIER (a donné procuration à Jean-François LEFEBURE), Sophie MALGOURIS (a donné procuration à Dominique DENIS), Charbel EL HANNA, Christine OUTREVILLE (a donné procuration à Philippe GILLET), Diane DE BELLESCIZE (a donné procuration à Gratiane DES DORIDES), Sylvain GALOPIN (a donné procuration à Julien SCIAUVAUD), Jean-Jacques ARVY (a donné procuration à Jean-Luc PICARD)

**Absent** : Julien DELALANDRE

Madeleine OLANIER est nommée secrétaire de séance.

## **2023-014 : Subvention 2023 à l'UNRPA**

Monsieur Philippe GILLET, rapporteur de la commission Associations, donne lecture de la proposition de subvention de fonctionnement pour l'année 2023 à l'UNRPA.

Madame Madeleine OLANIER, membre de l'association, ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Entendu l'exposé de Monsieur Philippe GILLET, rapporteur de la commission Associations,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2023 pour un montant de 140 euros, à l'association UNRPA,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal primitif 2023 (compte 6574),
- AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

pour extrait conforme

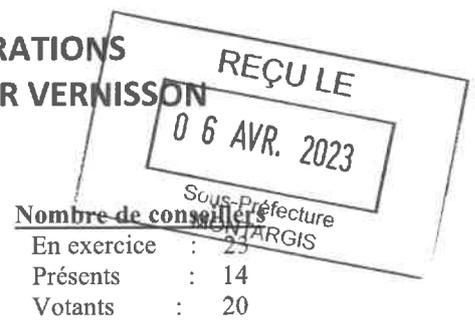
Acte rendu exécutoire après  
Envoi en sous-préfecture le :  
Publication ou notification le

06/04/2023  
06/04/2023

Le Maire,  
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON  
SEANCE DU 24 MARS 2023**



Date de convocation  
17 mars 2023

Date d'affichage

Nombre de conseillers  
En exercice : 25  
Présents : 14  
Votants : 20

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-quatre mars**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept mars par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

**Etaient Présents** : Philippe MOREAU, Dominique DENIS (a reçu procuration de Sophie MALGOURIS), Jean-Luc PICARD (a reçu procuration Jean-Jacques ARVY), Jean-François LEFEBURE (a reçu procuration de Maryse TRIPIER), Philippe GILLET (a reçu procuration de Christine OUTREVILLE), Monique PIOT, Frédéric GOSSELIN, Stéphanie WURPILLOT, Sandrine GUILLOCHON, Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD (a reçu procuration de Sylvain GALOPIN), Jean-Loup OUDIN, Danielle DUMONT, Gratiane DES DORIDES (a reçu procuration de Diane DE BELLESCIZE), Madeleine OLANIER formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Maryse TRIPIER (a donné procuration à Jean-François LEFEBURE), Sophie MALGOURIS (a donné procuration à Dominique DENIS), Charbel EL HANNA, Christine OUTREVILLE (a donné procuration à Philippe GILLET), Diane DE BELLESCIZE (a donné procuration à Gratiane DES DORIDES), Sylvain GALOPIN (a donné procuration à Julien SCIAUVAUD), Jean-Jacques ARVY (a donné procuration à Jean-Luc PICARD)

**Absent** : Julien DELALANDRE

Madeleine OLANIER est nommée secrétaire de séance.

## **2023-015 : Subvention 2023 à l'Alliance franco-portugaise**

Monsieur l'adjoint au maire Philippe GILLET, rapporteur de la commission Associations, donne lecture de la proposition de subvention de fonctionnement pour l'année 2023 à l'alliance franco-portugaise

Monsieur Jean-Loup OUDIN, membre de l'alliance franco-portugaise, ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2023 à l'alliance franco-portugaise, pour un montant de 140 euros,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal primitif 2023 (compte 6574),
- AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après  
Envoi en sous-préfecture le :  
Publication ou notification le

06/04/2023  
06/04/2023

Le Maire,  
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON REÇU LE  
SEANCE DU 24 MARS 2023**

Date de convocation  
17 mars 2023

Date d'affichage

Nombre de conseillers  
En exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 21

06 AVR. 2023

SUBPRÉFECTURE  
MONTARGIS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-quatre mars**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept mars par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

**Etaient Présents** : Philippe MOREAU, Dominique DENIS (a reçu procuration de Sophie MALGOURIS), Jean-Luc PICARD (a reçu procuration Jean-Jacques ARVY), Jean-François LEFEBURE (a reçu procuration de Maryse TRIPIER), Philippe GILLET (a reçu procuration de Christine OUTREVILLE), Monique PIOT, Frédéric GOSSELIN, Stéphanie WURPILLOT, Sandrine GUILLOCHON, Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD (a reçu procuration de Sylvain GALOPIN), Jean-Loup OUDIN, Danielle DUMONT, Gratiane DES DORIDES (a reçu procuration de Diane DE BELLESCIZE), Madeleine OLANIER formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Maryse TRIPIER (a donné procuration à Jean-François LEFEBURE), Sophie MALGOURIS (a donné procuration à Dominique DENIS), Charbel EL HANNA, Christine OUTREVILLE (a donné procuration à Philippe GILLET), Diane DE BELLESCIZE (a donné procuration à Gratiane DES DORIDES), Sylvain GALOPIN (a donné procuration à Julien SCIAUVAUD), Jean-Jacques ARVY (a donné procuration à Jean-Luc PICARD)

**Absent** : Julien DELALANDRE

Madeleine OLANIER est nommée secrétaire de séance.

### **2023-016 : Subvention 2023 au C.C.A.S. de Nogent sur Vernisson**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'attribuer la subvention 2023 au C.C.A.S. de Nogent sur Vernisson, à hauteur de 18 000 euros, comme évoqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 24 février 2023.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 24 février 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer une subvention 2023 d'un montant de 18 000 euros au C.C.A.S. de Nogent sur Vernisson,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif principal 2023 (compte 657362),
- AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après  
Envoi en sous-préfecture le :  
Publication ou notification le :

06/04/2023  
06/04/2023

Le Maire,  
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON  
SEANCE DU 24 MARS 2023**



Date de convocation  
17 mars 2023

Date d'affichage

Nombre de conseillers  
En exercice : 23  
Présents : 15  
Votants : 21

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-quatre mars**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept mars par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

**Etaient Présents** : Philippe MOREAU, Dominique DENIS (a reçu procuration de Sophie MALGOURIS), Jean-Luc PICARD (a reçu procuration Jean-Jacques ARVY), Jean-François LEFEBURE (a reçu procuration de Maryse TRIPIER), Philippe GILLET (a reçu procuration de Christine OUTREVILLE), Monique PIOT, Frédéric GOSSELIN, Stéphanie WURPILLOT, Sandrine GUILLOCHON, Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD (a reçu procuration de Sylvain GALOPIN), Jean-Loup OUDIN, Danielle DUMONT, Gratiane DES DORIDES (a reçu procuration de Diane DE BELLESCIZE), Madeleine OLANIER formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Maryse TRIPIER (a donné procuration à Jean-François LEFEBURE), Sophie MALGOURIS (a donné procuration à Dominique DENIS), Charbel EL HANNA, Christine OUTREVILLE (a donné procuration à Philippe GILLET), Diane DE BELLESCIZE (a donné procuration à Gratiane DES DORIDES), Sylvain GALOPIN (a donné procuration à Julien SCIAUVAUD), Jean-Jacques ARVY (a donné procuration à Jean-Luc PICARD)

**Absent** : Julien DELALANDRE

Madeleine OLANIER est nommée secrétaire de séance.

### **2023-017 : Budget principal / Révision de l'AP-CP n° 2021-02 relative à l'opération d'extension et de rénovation de l'hôtel de ville**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2311-3 et R2311-9,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'avis de la Commission des Finances et le rapport des orientations budgétaires présenté au conseil municipal lors de sa séance du 24 février 2023,

Considérant que le budget d'une commune est encadré par un certain nombre de principes dont celui de l'annualité budgétaire,

Considérant qu'en section d'investissement, pour des opérations pluriannuelles, la Commune doit inscrire à son budget la totalité des dépenses la première année, puis reporter les crédits d'une année sur l'autre,

Considérant que le CGCT a prévu, pour ne pas avoir à inscrire une dépense pluriannuelle sur un seul exercice, de pouvoir recourir à la procédure des Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement,

Considérant que cette procédure permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme,

Considérant que les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements, et qu'elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ou à leur révision,

Considérant que les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes,

Considérant que l'équilibre du budget de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement,

Considérant que les autorisations de programme sont votées par le conseil municipal, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement.
- Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du conseil municipal au moment de la présente du bilan annuel d'exécution des AP/CP.
- Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Considérant que le suivi des AP/CP est également retrace dans une annexe à chaque étape budgétaire,

Considérant qu'en début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées par le maire jusqu'au vote du budget (dans les limites des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par délibération d'ouverture de l'autorisation de programme),

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée, que par délibération n° 2021-021 en date du 26 mars 2021, le conseil municipal avait délibéré favorablement pour le recours au mécanisme d'autorisation de programme / crédit de paiement pour l'opération d'extension et de rénovation de l'hôtel de ville. Cette autorisation de programme a fait l'objet d'une 1<sup>ère</sup> révision par délibération n° 2022-022 en date du 25 mars 2022, l'établissant comme suit :

N° AP et libellé	Montant AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023
AP 2021-02 Hôtel de Ville	205 206.20 €	5 206.20 €	20 000.00 €	180 000.00 €

*Financement de l'AP 2021-02 mis à jour : Autofinancement, FCTVA, subvention DETR 2021 (45 646 euros)*

Comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, cette AP/CP a fait l'objet de l'exécution suivante :

N° AP et libellé	Montant AP	CP 2021	CP 2022	Réalisé 2022	CP 2023
AP 2021-02 Hôtel de Ville	205 206.20 €	5 206.20 €	20 000.00 €	2 400.00 €	180 000.00 €

Compte-tenu du décès du 1<sup>er</sup> maître d'œuvre pendant la consultation des entreprises et de la conclusion d'une nouvelle mission de maîtrise d'œuvre fin 2022, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réviser l'AP 2021-02.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- DECIDE la révision de l'Autorisations de Programme / Crédits de Paiement pour l'opération d'extension et de rénovation de l'hôtel de ville, selon les conditions fixées ci-après :

N° AP et libellé	Montant AP	CP 2021	CP 2022	BP 2023	BP 2024
AP 2021-02 Hôtel de Ville	200 000.00 €	5 206.20 €	2 400.00 €	20 000.00 €	172 393.80 €

*Financement de l'AP 2021-02 mis à jour : Autofinancement, FCTVA, subvention DETR 2021 (45 646 euros)*

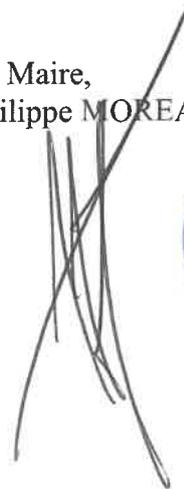
- AUTORISE le maire à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement sus-indiqués.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après  
Envoi en sous-préfecture le :  
Publication ou notification le

06/04/2023  
06/04/2023

Le Maire,  
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON  
SEANCE DU 24 MARS 2023**



Date de convocation  
17 mars 2023

Date d'affichage

Nombre de conseillers  
En exercice : 21  
Présents : 15  
Votants : 21

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-quatre mars**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept mars par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

**Etaient Présents** : Philippe MOREAU, Dominique DENIS (a reçu procuration de Sophie MALGOURIS), Jean-Luc PICARD (a reçu procuration Jean-Jacques ARVY), Jean-François LEFEBURE (a reçu procuration de Maryse TRIPIER), Philippe GILLET (a reçu procuration de Christine OUTREVILLE), Monique PIOT, Frédéric GOSSELIN, Stéphanie WURPILLOT, Sandrine GUILLOCHON, Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD (a reçu procuration de Sylvain GALOPIN), Jean-Loup OUDIN, Danielle DUMONT, Gratiane DES DORIDES (a reçu procuration de Diane DE BELLESCIZE), Madeleine OLANIER formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Maryse TRIPIER (a donné procuration à Jean-François LEFEBURE), Sophie MALGOURIS (a donné procuration à Dominique DENIS), Charbel EL HANNA, Christine OUTREVILLE (a donné procuration à Philippe GILLET), Diane DE BELLESCIZE (a donné procuration à Gratiane DES DORIDES), Sylvain GALOPIN (a donné procuration à Julien SCIAUVAUD), Jean-Jacques ARVY (a donné procuration à Jean-Luc PICARD)

**Absent** : Julien DELALANDRE

Madeleine OLANIER est nommée secrétaire de séance.

**2023-018 : Budget principal / Clôture de l'AP-CP n° 2021-03 relative à l'opération d'aménagement de l'étang du gué mulet**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2311-3 et R2311-9,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'avis de la Commission des Finances et le rapport des orientations budgétaires présenté au conseil municipal lors de sa séance du 24 février 2023,

Considérant que le budget d'une commune est encadré par un certain nombre de principes dont celui de l'annualité budgétaire,

Considérant qu'en section d'investissement, pour des opérations pluriannuelles, la Commune doit inscrire à son budget la totalité des dépenses la première année, puis reporter les crédits d'une année sur l'autre,

Considérant que le CGCT a prévu, pour ne pas avoir à inscrire une dépense pluriannuelle sur un seul exercice, de pouvoir recourir à la procédure des Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement,

Considérant que cette procédure permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme,

Considérant que les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements, et qu'elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ou à leur révision,

Considérant que les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes,

Considérant que l'équilibre du budget de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement,

Considérant que les autorisations de programme sont votées par le conseil municipal, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement.
- Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du conseil municipal au moment de la présente du bilan annuel d'exécution des AP/CP.
- Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Considérant que le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire,

Considérant qu'en début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées par le maire jusqu'au vote du budget (dans les limites des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par délibération d'ouverture de l'autorisation de programme),

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée, que par délibération n° 2021-022 en date du 26 mars 2021, le conseil municipal avait délibéré favorablement pour le recours au mécanisme d'autorisation de programme / crédit de paiement pour l'opération d'aménagement de l'étang du gué mulet. Cette autorisation de programme a fait l'objet de révision, dont la dernière approuvée par délibération n° 2022-055 en date du 29 septembre 2022, l'établissait comme suit :

N° AP et libellé	Montant AP	CP 2021	CP 2022
AP 2021-03 Etang du gué mulet	312 078.00 €	3 078.00 €	309 000.00 €

*Financement de l'AP 2021-03 mis à jour : Autofinancement, FCTVA, subventions de 58 489 euros du Département du Loiret et de 3 200 euros du fonds de concours de la communauté de communes*

Les travaux d'aménagement de l'étang du gué mulet sont achevés, et l'ensemble des situations financières sont désormais acquittées pour un montant total de 310 441,43 euros TTC, et il convient de clôturer cette autorisation de programme.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- DECIDE de prononcer la clôture de l'autorisation de programme / crédits de paiement n° 2021-03 relative à l'opération d'aménagement de l'étang du gué mulet, comme suit :

N° AP et libellé	Montant AP	AP Clôturée	CP 2021	CP 2022
AP 2021-03 Etang du gué mulet	312 078.00 €	310 441.43 €	3 078.00 €	307 363.43 €

*Financement de l'AP 2021-03 mis à jour : Autofinancement, FCTVA, subventions de 58 489 euros du Département du Loiret et de 3 200 euros du fonds de concours de la communauté de communes*

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après  
Envoi en sous-préfecture le :  
Publication ou notification le :

06/04/2023

06/04/2023

Le Maire,  
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON REÇU LE**  
**SEANCE DU 24 MARS 2023**

Date de convocation  
17 mars 2023

Date d'affichage

Nombre de conseillers  
En exercice : 21  
Présents : 15  
Votants : 21

06 AVR. 2023

Sous-Préfecture  
MONTARGIS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-quatre mars**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept mars par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

**Etaient Présents** : Philippe MOREAU, Dominique DENIS (a reçu procuration de Sophie MALGOURIS), Jean-Luc PICARD (a reçu procuration Jean-Jacques ARVY), Jean-François LEFEBURE (a reçu procuration de Maryse TRIPIER), Philippe GILLET (a reçu procuration de Christine OUTREVILLE), Monique PIOT, Frédéric GOSSELIN, Stéphanie WURPILLOT, Sandrine GUILLOCHON, Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD (a reçu procuration de Sylvain GALOPIN), Jean-Loup OUDIN, Danielle DUMONT, Gratiane DES DORIDES (a reçu procuration de Diane DE BELLESCIZE), Madeleine OLANIER formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Maryse TRIPIER (a donné procuration à Jean-François LEFEBURE), Sophie MALGOURIS (a donné procuration à Dominique DENIS), Charbel EL HANNA, Christine OUTREVILLE (a donné procuration à Philippe GILLET), Diane DE BELLESCIZE (a donné procuration à Gratiane DES DORIDES), Sylvain GALOPIN (a donné procuration à Julien SCIAUVAUD), Jean-Jacques ARVY (a donné procuration à Jean-Luc PICARD)

**Absent** : Julien DELALANDRE

Madeleine OLANIER est nommée secrétaire de séance.

**2023-019 : Budget principal / Révision de l'AP-CP n° 2022-01 relative à l'opération de création d'une liaison douce entre le centre-bourg et le domaine du Baugé**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2311-3 et R2311-9,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'avis de la Commission des Finances et le rapport des orientations budgétaires présenté au conseil municipal lors de sa séance du 24 février 2023,

Considérant que le budget d'une commune est encadré par un certain nombre de principes dont celui de l'annualité budgétaire,

Considérant qu'en section d'investissement, pour des opérations pluriannuelles, la Commune doit inscrire à son budget la totalité des dépenses la première année, puis reporter les crédits d'une année sur l'autre,

Considérant que le CGCT a prévu, pour ne pas avoir à inscrire une dépense pluriannuelle sur un seul exercice, de pouvoir recourir à la procédure des Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement,

Considérant que cette procédure permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme,

Considérant que les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements, et qu'elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ou à leur révision,

Considérant que les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes,

Considérant que l'équilibre du budget de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement,

Considérant que les autorisations de programme sont votées par le conseil municipal, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement.
- Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du conseil municipal au moment de la présente du bilan annuel d'exécution des AP/CP.
- Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Considérant que le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire,

Considérant qu'en début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées par le maire jusqu'au vote du budget (dans les limites des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par délibération d'ouverture de l'autorisation de programme),

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée, que par délibération n° 2022-024 en date du 25 mars 2022, le conseil municipal avait délibéré favorablement pour le recours au mécanisme d'autorisation de programme / crédit de paiement pour l'opération de création d'une liaison douce entre le centre-bourg et le domaine du Baugé, établie comme suit :

N° AP et libellé	Montant AP	CP 2022	CP 2023
AP 2022-01 Liaison douce	180 000.00 €	20 000.00 €	160 000.00 €

*Financement AP 2022-01 : Autofinancement, FCTVA, subvention AAP Plan France Relance Vélo*

Comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, il convient de clôturer l'AP 2022-01.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- DECIDE de réviser l'AP-CP n° 2022-01 relative à l'opération de création d'une liaison douce entre le centre-bourg et le domaine du Baugé, selon les conditions fixées ci-après :

N° AP et libellé	Montant AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
AP 2022-01 Liaison douce	370 000.00 €	0.00 €	70 000.00 €	150 000.00 €	150 000.00 €

*Financement AP 2022-01 : Autofinancement, FCTVA, subvention AAP Plan France Relance Vélo (69 587 €)*

- AUTORISE le maire à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement sus-indiqués.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après  
Envoi en sous-préfecture le :  
Publication ou notification le

06/04/2023  
06/04/2023

Le Maire,  
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON  
SEANCE DU 24 MARS 2023**



Date de convocation  
17 mars 2023

Date d'affichage

Nombre de conseillers  
En exercice : 21  
Présents : 15  
Votants : 21

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-quatre mars**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept mars par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

**Etaient Présents** : Philippe MOREAU, Dominique DENIS (a reçu procuration de Sophie MALGOURIS), Jean-Luc PICARD (a reçu procuration Jean-Jacques ARVY), Jean-François LEFEBURE (a reçu procuration de Maryse TRIPIER), Philippe GILLET (a reçu procuration de Christine OUTREVILLE), Monique PIOT, Frédéric GOSSELIN, Stéphanie WURPILLOT, Sandrine GUILLOCHON, Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD (a reçu procuration de Sylvain GALOPIN), Jean-Loup OUDIN, Danielle DUMONT, Gratiane DES DORIDES (a reçu procuration de Diane DE BELLESCIZE), Madeleine OLANIER formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Maryse TRIPIER (a donné procuration à Jean-François LEFEBURE), Sophie MALGOURIS (a donné procuration à Dominique DENIS), Charbel EL HANNA, Christine OUTREVILLE (a donné procuration à Philippe GILLET), Diane DE BELLESCIZE (a donné procuration à Gratiane DES DORIDES), Sylvain GALOPIN (a donné procuration à Julien SCIAUVAUD), Jean-Jacques ARVY (a donné procuration à Jean-Luc PICARD)

**Absent** : Julien DELALANDRE

Madeleine OLANIER est nommée secrétaire de séance.

## **2023-020 : Budget principal / Recours au mécanisme des Autorisations de Programme – Crédits de Paiement pour l'opération d'aménagement du cimetière**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2311-3 et R2311-9,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'avis de la Commission des Finances et le rapport des orientations budgétaires présenté au conseil municipal lors de sa séance du 24 février 2023,

Considérant que le budget d'une commune est encadré par un certain nombre de principes dont celui de l'annualité budgétaire,

Considérant qu'en section d'investissement, pour des opérations pluriannuelles, la Commune doit inscrire à son budget la totalité des dépenses la première année, puis reporter les crédits d'une année sur l'autre,

Considérant que le CGCT a prévu, pour ne pas avoir à inscrire une dépense pluriannuelle sur un seul exercice, de pouvoir recourir à la procédure des Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement,

Considérant que cette procédure permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme,

Considérant que les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements, et qu'elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ou à leur révision,

Considérant que les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes,

Considérant que l'équilibre du budget de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement,

Considérant que les autorisations de programme sont votées par le conseil municipal, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement.
- Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du conseil municipal au moment de la présente du bilan annuel d'exécution des AP/CP.
- Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Considérant que le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire,

Considérant qu'en début d'exercice budgétaire, les dépenses d'investissement rattachées à une autorisation de programme peuvent être liquidées et mandatées par le maire jusqu'au vote du budget (dans les limites des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par délibération d'ouverture de l'autorisation de programme),

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- DECIDE de créer une Autorisations de Programme / Crédits de Paiement pour l'opération d'aménagement du cimetière, selon les conditions fixées ci-après :

N° AP et libellé	Montant AP	CP 2023	CP 2024
AP 2023-01 Cimetière	95 000.00 €	40 000.00 €	55 000.00 €

*Financement de l'AP 2023-01 : Autofinancement, FCTVA, subvention éventuelle DETR 2023*

- AUTORISE le maire à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement sus-indiqués.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après  
Envoi en sous-préfecture le :

06/04/2023

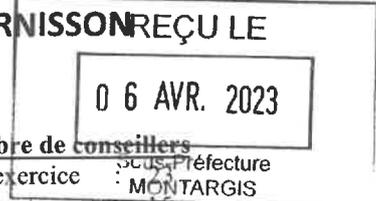
Publication ou notification le

06/04/2023

Le Maire,  
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON**  
**SEANCE DU 24 MARS 2023**



Date de convocation  
17 mars 2023

Date d'affichage

Nombre de conseillers  
En exercice : 23  
Présents : 15  
Votants : 21

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-quatre mars**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept mars par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

**Etaient Présents** : Philippe MOREAU, Dominique DENIS (a reçu procuration de Sophie MALGOURIS), Jean-Luc PICARD (a reçu procuration Jean-Jacques ARVY), Jean-François LEFEBURE (a reçu procuration de Maryse TRIPIER), Philippe GILLET (a reçu procuration de Christine OUTREVILLE), Monique PIOT, Frédéric GOSSELIN, Stéphanie WURPILLOT, Sandrine GUILLOCHON, Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD (a reçu procuration de Sylvain GALOPIN), Jean-Loup OUDIN, Danielle DUMONT, Gratiane DES DORIDES (a reçu procuration de Diane DE BELLESCIZE), Madeleine OLANIER formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Maryse TRIPIER (a donné procuration à Jean-François LEFEBURE), Sophie MALGOURIS (a donné procuration à Dominique DENIS), Charbel EL HANNA, Christine OUTREVILLE (a donné procuration à Philippe GILLET), Diane DE BELLESCIZE (a donné procuration à Gratiane DES DORIDES), Sylvain GALOPIN (a donné procuration à Julien SCIAUVAUD), Jean-Jacques ARVY (a donné procuration à Jean-Luc PICARD)

**Absent** : Julien DELALANDRE

Madeleine OLANIER est nommée secrétaire de séance.

## **2023-021 : Taux d'imposition 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29,  
Vu l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements,  
Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 24 février 2023,  
Vu le projet de Budget Primitif présenté à la Commission Finances lors de sa réunion le 14 mars 2023,  
Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales, applicables aux bases d'imposition déterminées par les services fiscaux,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le nouveau financement issu de la refonte de la fiscalité locale, entré progressivement en vigueur depuis 2020. En effet l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de la loi de finances pour 2020 prévoyait la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements.

La suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes.

Ce transfert de taux est neutre pour le contribuable et ne génère pas de recettes supplémentaires pour la Commune. En effet un coefficient correcteur de 0,744944 fixé par les services fiscaux, vient corriger le déséquilibre entre le produit de la TH « perdu » et le produit de TFPB départementale « attribuée », pour que la suppression de la TH soit compensée à l'euro près.

Les communes récupèrent sur l'exercice 2023 leur pouvoir de taux sur la taxe d'habitation applicable aux résidences secondaires et aux logements vacants soumis à la THLV.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE de fixer les taux d'imposition 2023, comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,57 %  
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 28,18 %  
Taxe d'habitation : 11,02 %

- CONSTATE les produits fiscaux prévisionnels suivants :

	Bases notifiées	Taux 2023	Produits attendus
Taxe foncière propriétés bâtie	3 065 000.00 €	31,57	967 621.00 €
Taxe foncière propriétés non bâtie	80 900.00 €	28,18	22 789.00 €
Taxe d'habitation	395 418.00 €	11,02	43 475.00 €
<b>Total produits impositions</b>			<b>1 033 994.00 €</b>
<b>Application du coefficient correcteur</b>			<b>-281 808.00 €</b>
<b>Produits Imposition attendus (chap. 73)</b>			<b>752 186.00 €</b>
<b>Allocations compensatrices (chap. 74)</b>			<b>152 096.00 €</b>

- DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour la transmission de ces informations aux services fiscaux dans les délais légaux.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après  
Envoi en sous-préfecture le :  
Publication ou notification le :

06/04/2023  
06/04/2023

Le Maire,  
Philippe MOREAU



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON  
SEANCE DU 24 MARS 2023**



Date de convocation  
17 mars 2023

Date d'affichage

Nombre de conseillers  
En exercice : 23  
Présents : 15  
Votants : 21

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-quatre mars**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept mars par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

**Etaient Présents** : Philippe MOREAU, Dominique DENIS (a reçu procuration de Sophie MALGOURIS), Jean-Luc PICARD (a reçu procuration Jean-Jacques ARVY), Jean-François LEFEBURE (a reçu procuration de Maryse TRIPIER), Philippe GILLET (a reçu procuration de Christine OUTREVILLE), Monique PIOT, Frédéric GOSSELIN, Stéphanie WURPILLOT, Sandrine GUILLOCHON, Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD (a reçu procuration de Sylvain GALOPIN), Jean-Loup OUDIN, Danielle DUMONT, Gratiane DES DORIDES (a reçu procuration de Diane DE BELLESCIZE), Madeleine OLANIER formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Maryse TRIPIER (a donné procuration à Jean-François LEFEBURE), Sophie MALGOURIS (a donné procuration à Dominique DENIS), Charbel EL HANNA, Christine OUTREVILLE (a donné procuration à Philippe GILLET), Diane DE BELLESCIZE (a donné procuration à Gratiane DES DORIDES), Sylvain GALOPIN (a donné procuration à Julien SCIAUVAUD), Jean-Jacques ARVY (a donné procuration à Jean-Luc PICARD)

**Absent** : Julien DELALANDRE

Madeleine OLANIER est nommée secrétaire de séance.

**2023-022 : Budget principal / Budget primitif 2023**

- Entendu l'exposé de Madame Dominique DENIS, rapporteur de la Commission Finances qui s'est réunie le 14 mars 2023,
- Vu le projet de Budget Primitif 2023 résumé comme suit :

	<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>2 281 448.61 €</b>		<b>2 281 448.61 €</b>
011	705 035.00 €	13	10 000.00 €
012	980 000.00 €	70	114 850.00 €
14	2 000.00 €	73	1 355 894.09 €
65	148 050.00 €	74	454 896.00 €
66	35 400.00 €	75	33 000.00 €
67	2 000.00 €	002	312 808.52 €
68	1 000.00 €		
022	107 963.61 €		
023	300 000.00 €		
<b>Investissement</b>	<b>1 176 113.36 €</b>		<b>1 176 113.36 €</b>
20	42 000.00 €	10	533 266.21 €
21	332 785.87 €	1068	4 826.21 €
23	369 040.00 €	13	292 847.15 €
16	149 700.00 €	021	300 000.00 €
020	11 000.00 €	024	50 000.00 €
D 001	271 587.49 €		

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2023.

pour extrait conforme

Le Maire,  
Philippe MOREAU



Acte rendu exécutoire après  
Envoi en sous-préfecture le : 06/04/2023  
Publication ou notification le : 06/04/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON  
SEANCE DU 24 MARS 2023**



Date de convocation  
17 mars 2023

Date d'affichage

Nombre de conseillers  
En exercice : 23  
Présents : 15  
Votants : 21

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-quatre mars**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept mars par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

**Etaient Présents** : Philippe MOREAU, Dominique DENIS (a reçu procuration de Sophie MALGOURIS), Jean-Luc PICARD (a reçu procuration Jean-Jacques ARVY), Jean-François LEFEBURE (a reçu procuration de Maryse TRIPIER), Philippe GILLET (a reçu procuration de Christine OUTREVILLE), Monique PIOT, Frédéric GOSSELIN, Stéphanie WURPILLOT, Sandrine GUILLOCHON, Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD (a reçu procuration de Sylvain GALOPIN), Jean-Loup OUDIN, Danielle DUMONT, Gratiane DES DORIDES (a reçu procuration de Diane DE BELLESCIZE), Madeleine OLANIER formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Maryse TRIPIER (a donné procuration à Jean-François LEFEBURE), Sophie MALGOURIS (a donné procuration à Dominique DENIS), Charbel EL HANNA, Christine OUTREVILLE (a donné procuration à Philippe GILLET), Diane DE BELLESCIZE (a donné procuration à Gratiane DES DORIDES), Sylvain GALOPIN (a donné procuration à Julien SCIAUVAUD), Jean-Jacques ARVY (a donné procuration à Jean-Luc PICARD)

**Absent** : Julien DELALANDRE

Madeleine OLANIER est nommée secrétaire de séance.

**2023-023 : Budget annexe Eau et Assainissement / Compte de gestion 2022**

Madame Dominique DENIS, rapporteur de la Commission Finances du 14 mars 2023, expose que le compte de gestion 2022 établi par Mme l'Inspectrice des Finances Publiques, comptable de la collectivité, dont les écritures et les résultats sont identiques à ceux du compte administratif, doit être approuvé par le Conseil Municipal.

**Résultats budgétaires de l'exercice**

	Investissement	Exploitation
<b>Recettes</b>	145 537.58 €	154 420.81 €
<b>Dépenses</b>	77 976.88 €	165 553.60 €
<b>Résultat</b>	67 560.70 €	-11 132.79 €

**Résultats d'exécution**

	Résultat de clôture exercice 2021	Part affectée à l'investissement 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture exercice 2022
<b>Investissement</b>	388 889.88 €	0.00 €	67 560.70 €	456 450.58 €
<b>Exploitation</b>	179 244.26 €	0.00 €	-11 132.79 €	168 111.47 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du budget annexe Eau et Assainissement 2022.

pour extrait conforme

Le Maire,  
Philippe MOREAU



Acte rendu exécutoire après  
Envoi en sous-préfecture le :  
Publication ou notification le :

06/04/2023  
06/04/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON  
SEANCE DU 24 MARS 2023**



Date de convocation  
17 mars 2023

Date d'affichage

Nombre de conseillers  
En exercice : 23  
Présents : 14  
Votants : 20

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-quatre mars**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept mars par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

**Etaient Présents** : Philippe MOREAU, Dominique DENIS (a reçu procuration de Sophie MALGOURIS), Jean-Luc PICARD (a reçu procuration Jean-Jacques ARVY), Jean-François LEFEBURE (a reçu procuration de Maryse TRIPIER), Philippe GILLET (a reçu procuration de Christine OUTREVILLE), Monique PIOT, Frédéric GOSSELIN, Stéphanie WURPILOT, Sandrine GUILLOCHON, Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD (a reçu procuration de Sylvain GALOPIN), Jean-Loup OUDIN, Danielle DUMONT, Gratiane DES DORIDES (a reçu procuration de Diane DE BELLESCIZE), Madeleine OLANIER formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Maryse TRIPIER (a donné procuration à Jean-François LEFEBURE), Sophie MALGOURIS (a donné procuration à Dominique DENIS), Charbel EL HANNA, Christine OUTREVILLE (a donné procuration à Philippe GILLET), Diane DE BELLESCIZE (a donné procuration à Gratiane DES DORIDES), Sylvain GALOPIN (a donné procuration à Julien SCIAUVAUD), Jean-Jacques ARVY (a donné procuration à Jean-Luc PICARD)

**Absent** : Julien DELALANDRE

Madeleine OLANIER est nommée secrétaire de séance.

### **2023-024 : Budget annexe Eau et Assainissement / Compte administratif 2022**

Madame Dominique DENIS, rapporteur de la Commission Finances du 14 mars 2023, présente le compte administratif 2022 du budget annexe Eau et Assainissement.

Monsieur le Maire Philippe MOREAU quitte la salle.

Madame Madeleine OLANIER, doyenne de l'assemblée, est élue présidente de séance et invite le Conseil Municipal à voter le compte administratif qui donne les résultats suivants :

<u>Investissement</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
Réalisées	145 537.58 €	77 976.88 €
Résultat cumulé :	456 450.58 €	
Restes à réaliser	0.00 €	27 832.22 €

<u>Exploitation</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
Réalisées	154 420.81 €	165 553.60 €
Résultat cumulé :	168 111.47 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2022 du budget annexe Eau et Assainissement.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après  
Envoi en sous-préfecture le :  
Publication ou notification le :

06/04/2023  
06/04/2023

Le Maire,  
Philippe MOREAU

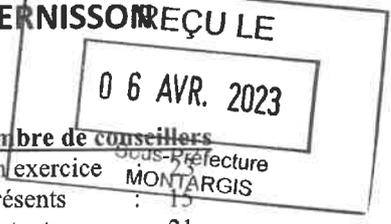


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON  
SEANCE DU 24 MARS 2023**

Date de convocation  
17 mars 2023

Date d'affichage

Nombre de conseillers  
En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 21



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-quatre mars**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept mars par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

**Etaient Présents** : Philippe MOREAU, Dominique DENIS (a reçu procuration de Sophie MALGOURIS), Jean-Luc PICARD (a reçu procuration Jean-Jacques ARVY), Jean-François LEFEBURE (a reçu procuration de Maryse TRIPIER), Philippe GILLET (a reçu procuration de Christine OUTREVILLE), Monique PIOT, Frédéric GOSSELIN, Stéphanie WURPILLOT, Sandrine GUILLOCHON, Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD (a reçu procuration de Sylvain GALOPIN), Jean-Loup OUDIN, Danielle DUMONT, Gratiane DES DORIDES (a reçu procuration de Diane DE BELLESCIZE), Madeleine OLANIER formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Maryse TRIPIER (a donné procuration à Jean-François LEFEBURE), Sophie MALGOURIS (a donné procuration à Dominique DENIS), Charbel EL HANNA, Christine OUTREVILLE (a donné procuration à Philippe GILLET), Diane DE BELLESCIZE (a donné procuration à Gratiane DES DORIDES), Sylvain GALOPIN (a donné procuration à Julien SCIAUVAUD), Jean-Jacques ARVY (a donné procuration à Jean-Luc PICARD)

**Absent** : Julien DELALANDRE

Madeleine OLANIER est nommée secrétaire de séance.

## **2023-025 : Budget annexe Eau et Assainissement / Affectation du résultat 2022**

Vu les résultats du compte administratif 2022 du budget annexe Eau et Assainissement,

Entendu l'exposé de Madame Dominique DENIS, rapporteur de la Commission Finances qui s'est réunie le 14 mars 2023, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de reporter l'excédent d'exploitation en section d'exploitation (002) 2023 : 168 111.47 €
- de reporter l'excédent d'investissement en section d'investissement (001) 2023 : 456 450.58 €

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après  
Envoi en sous-préfecture le :  
Publication ou notification le :

06/04/2023  
06/04/2023

Le Maire,  
Philippe MOREAU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS REÇU LE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON**  
**SEANCE DU 24 MARS 2023**

06 AVR. 2023

Sous-Préfecture  
 de **NOGENT SUR VERNISSON**

Date de convocation  
 17 mars 2023

Date d'affichage

Nombre de conseillers  
 En exercice : 23  
 Présents : 15  
 Votants : 21

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-quatre mars**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept mars par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

**Etaient Présents** : Philippe MOREAU, Dominique DENIS (a reçu procuration de Sophie MALGOURIS), Jean-Luc PICARD (a reçu procuration Jean-Jacques ARVY), Jean-François LEFEBURE (a reçu procuration de Maryse TRIPIER), Philippe GILLET (a reçu procuration de Christine OUTREVILLE), Monique PIOT, Frédéric GOSSELIN, Stéphanie WURPILLOT, Sandrine GUILLOCHON, Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD (a reçu procuration de Sylvain GALOPIN), Jean-Loup OUDIN, Danielle DUMONT, Gratiane DES DORIDES (a reçu procuration de Diane DE BELLESCIZE), Madeleine OLANIER formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Maryse TRIPIER (a donné procuration à Jean-François LEFEBURE), Sophie MALGOURIS (a donné procuration à Dominique DENIS), Charbel EL HANNA, Christine OUTREVILLE (a donné procuration à Philippe GILLET), Diane DE BELLESCIZE (a donné procuration à Gratiane DES DORIDES), Sylvain GALOPIN (a donné procuration à Julien SCIAUVAUD), Jean-Jacques ARVY (a donné procuration à Jean-Luc PICARD)

**Absent** : Julien DELALANDRE

Madeleine OLANIER est nommée secrétaire de séance.

**2023-026 : Budget annexe Eau et Assainissement / Budget primitif 2023**

- Entendu l'exposé de Madame Dominique DENIS, rapporteur de la Commission Finances qui s'est réunie le 14 mars 2023,
- Vu le projet de Budget Primitif résumé comme suit :

	Dépenses		Recettes
<b>Exploitation</b>	<b>293 900.69 €</b>		<b>293 900.69 €</b>
011	117 000.00 €	70	70 000.00 €
042	160 537.58 €	74	2 000.00 €
65	3 000.00 €	75	5 199.67 €
66	0.00 €	77	0.00 €
67	5 000.00 €	042	47 589.55 €
022	8 363.11 €	R002	168 111.47 €
<b>Investissement</b>	<b>616 988.16 €</b>		<b>616 988.16 €</b>
16	30 000.00 €	10	0.00 €
20	100 000.00 €	13	0.00 €
21	100 000.00 €	16	0.00 €
23	320 000.00 €	040	160 537.58 €
020	19 398.61 €	R001	456 450.58 €
040	47 589.55 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Budget annexe Eau et Assainissement primitif 2023.

pour extrait conforme

Le Maire,  
 Philippe MOREAU



Acte rendu exécutoire après  
 Envoi en sous-préfecture le :  
 Publication ou notification le :

06/04/2023  
 06/04/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON  
SEANCE DU 24 MARS 2023**



Date de convocation  
17 mars 2023

Date d'affichage

Nombre de conseillers  
En exercice : 23  
Présents : 15  
Votants : 21

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'an deux mille vingt-trois, le **vingt-quatre mars**, à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-sept mars par Monsieur le Maire Philippe MOREAU, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire Philippe MOREAU.

**Etaient Présents** : Philippe MOREAU, Dominique DENIS (a reçu procuration de Sophie MALGOURIS), Jean-Luc PICARD (a reçu procuration Jean-Jacques ARVY), Jean-François LEFEBURE (a reçu procuration de Maryse TRIPIER), Philippe GILLET (a reçu procuration de Christine OUTREVILLE), Monique PIOT, Frédéric GOSSELIN, Stéphanie WURPILLOT, Sandrine GUILLOCHON, Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD (a reçu procuration de Sylvain GALOPIN), Jean-Loup OUDIN, Danielle DUMONT, Gratiane DES DORIDES (a reçu procuration de Diane DE BELLESCIZE), Madeleine OLANIER formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Maryse TRIPIER (a donné procuration à Jean-François LEFEBURE), Sophie MALGOURIS (a donné procuration à Dominique DENIS), Charbel EL HANNA, Christine OUTREVILLE (a donné procuration à Philippe GILLET), Diane DE BELLESCIZE (a donné procuration à Gratiane DES DORIDES), Sylvain GALOPIN (a donné procuration à Julien SCIAUVAUD), Jean-Jacques ARVY (a donné procuration à Jean-Luc PICARD)

**Absent** : Julien DELALANDRE

Madeleine OLANIER est nommée secrétaire de séance.

## **2023-027 : Avis sur le projet de la société Parc éolien des Ailes du Gâtinais à Varennes-Changy**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que Madame la Préfète du Loiret a prescrit une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Par Eolien des Ailes du Gâtinais, en vue de la création d'un parc éolien sur la Commune de Varennes-Changy.

L'enquête publique s'est déroulée du 21 février au 24 mars 2023 inclus. L'intégralité du dossier d'enquête publique était consultable et téléchargeable sur le site internet de la Préfecture du Loiret.

Conformément aux articles R123-11 et R181-38 du code de l'environnement, les communes limitrophes potentiellement concernées par le projet, dont la Commune de Nogent sur Vernisson, sont appelées à émettre un avis sur le projet.

Cet avis doit être exprimé au plus tard dans les 15 jours suivants à la clôture de l'enquête publique, soit le 08 avril prochain.

Monsieur le Maire rappelle qu'une présentation générale du projet et la notice de présentation non technique issue du dossier d'enquête publique ont été transmises aux conseillers municipaux avec la convocation à la séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée d'émettre un avis sur le projet présenté par la société Par Eolien des Ailes du Gâtinais.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à une voix favorable au projet (Frédéric GOSSELIN), 4 abstentions (Philippe GILLET, Dominique DENIS, Jean-François LEFEBURE, Maryse TRIPIER) et 16 voix défavorables au projet (Philippe MOREAU, Jean-Luc PICARD, Sophie MALGOURIS, Monique PIOT, Christine OUTREVILLE, Stéphanie WURPILLOT, Sandrine GUILLOCHON, Diane DE BELLESCIZE, Virginie PRESLES, Julien SCIAUVAUD, Sylvain GALOPIN, Jean-Loup OUDIN, Danielle DUMONT, Gratiane DES DORIDES, Jean-Jacques ARVY, Madeleine OLANIER), le Conseil Municipal :

-EMET UN AVIS DEFAVORABLE sur le projet présenté par la société Parc Eolien des Ailes du Gâtinais, en vue de la création d'un parc éolien sur la Commune de Varennes-Changy.

pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire après  
Envoi en sous-préfecture le :  
Publication ou notification le

06/04/2023  
06/04/2023

Le Maire,  
Philippe MOREAU

